



COPIE

N° de rôle 24/00605

AUDIENCE DE VENTE

6 DECEMBRE 2024
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
CONTROLE FILIERE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES THOMANN, Avocat associé de la SCP DRAP HESTIN NARDINI FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le contrôle de la filière d'assainissement non collectif effectué par le service du SPANC commune de BRIGNOLES le 19 novembre 2024.

Ce contrôle de la filière d'assainissement non collectif est à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 22 janvier 2024 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience 6 décembre 2024 des biens suivants :

**SUR LA COMMUNE DE TOURVES – 83170 – Quartier
Canfier – cadastré section A 2593 pour une
contenance de 40 ares.**

Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage
sur rez-de-chaussée.

Saisis à l'encontre de :

Ledit document contient 2 pages qui ont été
numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant
a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture
faite.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXERCICE PROFESSIONNEL
Alain GRAP - Clément BÉGIN - Sébastien MAFFRE
Angélique FAYARD - Jean-Luc KHN
AVOCAT - M. ARREARTE - M. LAGUIGNAN
50 rue de la République - 83100 FREJUS
Tél : 04 94 44 27 84 - Fax : 04 94 44 27 84
6 rue Victor Hugo - 83100 TOURVES
Tél : 04 94 07 60 56 - Fax : 04 94 07 60 56
audrap.helmin.lorgues@wanadoo.fr
SIRET 523 039 439 00051



BORDEREAU DE TRANSMISSION

Brignoles, le 19 novembre 2024

Direction Grand cycle de l'eau
Service Public d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)

☎ 04 98 05 24 80
✉ spanc@caprovenceverte.fr

N/Réf : 2024/11-D-7505

CHEZ ACTAZUR SELARL

27 AVENUE LAZARE CARNOT

83300 DRAGUIGNAN

Objet : Notification du rapport de visite d'une installation d'assainissement non collectif

Madame,

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a effectué le 13 novembre 2024 :

- Une visite périodique sur installation existante.
- Une visite sur installation existante à la demande d'un tiers (mairie).
- Une visite sur installation existante à la demande d'un usager (avant-vente).
- Un contrôle de conception pour une installation neuve ou à réhabiliter
- Un avenant de conception.
- Un contrôle de bonne exécution des travaux (conformité).
- Un contrôle de contre-visite.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport réalisé dans ce cadre.

Conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Communautaire n°2021-398 en date du 10 décembre 2021, la redevance due s'élève à 181,00 euros.

Vous recevrez prochainement un avis de sommes à payer qui devra être réglé auprès du Service de Gestion Comptable de Brignoles (Finances Publiques).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (spanc@caprovenceverte.fr ☎ 04 98 05 24 80) demeure à votre écoute pour tout renseignement concernant votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement



Estelle MARTIN

Agglomération PROVENCE VERTE

Quartier de Paris -174 Route Départementale 554 - 83170 BRIGNOLES
04 98 05 27 10 - contact@caprovenceverte.fr - www.caprovenceverte.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif

CHEZ ACTAZUR SELARL
27 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN

Brignoles, le 19 novembre 2024

RAPPORT DE VISITE (vente)

N/Réf : 2024/11-D-7505

Adresse à laquelle s'est effectuée la visite :

QUARTIER CANFIER
CARRAIRE DES ECURIES
VILLA MABOUTON 83170 TOURVES

◆ Références cadastrales :	A 2593
◆ Date de la visite :	12/11/2024
◆ Type d'installation :	Fosse Toutes Eaux
◆ Matière :	Plastique
◆ Dimension :	3 m ³ présumé
◆ Accessibilité de la fosse (couverture ouvert) :	Accessible // Fermé
◆ Niveau de boue :	Non constaté
◆ Date de la dernière vidange :	Septembre 2021
◆ Type d'épandage ou d'infiltration :	Lit d'épandage présumé
◆ Observations :	Néant

Commentaires

Avis défavorable - installation non conforme
Travaux obligatoires dans un délai d'1 an en cas de vente

Ce type d'ouvrage ne correspond pas à la réglementation en vigueur. L'installation est classée incomplète : le peu d'éléments probants mis à notre disposition ne nous permet pas de définir le type exact de la partie « traitement » de la filière d'assainissement ainsi que la qualité de son fonctionnement.

Une réhabilitation de la filière, aux normes actuelles, est nécessaire, elle devient obligatoire dans un délai d'un an dans le cadre de la vente de l'habitation. Pour ce faire une étude « de définition des ouvrages d'assainissement non collectif » permettant d'appréhender la nature et la structure des sols rencontrés et de définir la filière à mettre en œuvre, devra être réalisée par un bureau d'études spécialisé. Cette étude à la parcelle ainsi que la demande d'installation devront être transmises au SPANC avant le début des travaux afin d'en valider le contenu.

Des engorgements sur l'épandage avaient été signalés lors des précédentes visites ; ils n'ont pas été constatés ce jour.

Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement



Stélie MARTIN

Stélie Martin